



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Extrait du  
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Identifiant juridique : BOI-FORM-000075-20150812

Date de publication : 12/08/2015

**Formulaire**

**FORMULAIRE - INT - Demande en remboursement de l'impôt anticipé  
suisse perçu sur les dividendes et les intérêts (convention fiscale  
franco-suisse)**

---

Convention entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions du 9 septembre 1966  
 http://www.estv.admin.ch

**DEMANDE EN REMBOURSEMENT**  
 de l'impôt anticipé suisse perçu sur les dividendes et les intérêts

**Formule 83**

Numéro du dossier

821616

Demande en remboursement pour les années

  

Contact information

**BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF DES REVENUS:**

Nom et prénom/dénomination complète selon le registre fiscal et/ou du commerce, adresse complète

**BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF ou REPRÉSENTANT AUTORISÉ:**

Nom et adresse complète (indispensable)

IBAN (International Bank Account Number)  
 p. e.: FR14 2004 1010 0505 0001 3M02 606  
 Adresse de paiement (claire et complète)

Banque du bénéficiaire:  
 BIC (SWIFT):  
 IBAN du Bénéficiaire:  
 Bénéficiaire:  
 NPA/Localité:  
 Numéro du client:

À laisser en blanc

**LES MONTANTS DOIVENT ÊTRE INDIQUÉS EN FRANCS SUISSES!**

Désignation des placements Nom du débiteur	Date d'acquisition	Créance / Valeur nom. (Nombre d'actions)	Taux/ Dét.	Échéances (jour, mois, année)	Dividendes bruts avec droit au remboursement de		Intérêts bruts avec droit au remboursement de	
					20 %	CHF	35 %	CHF
1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Total des revenus bruts</b>								

Le soussigné déclare que le créancier a la qualité de résident de France au sens de l'article 4 de la convention franco-suisse du 9.9.1966 et que les indications données dans la présente demande sont complètes et véridiques.

Signature du requérant:

20 % du total de la colonne 6 ..... CHF

35 % du total de la colonne 7 ..... CHF

35 % du total de la colonne 8 ..... CHF

Total du montant requis ..... CHF

to utiliser à partir du 1.1.2009

Lieu et date:

Annexes:

**Veuillez tourner la page SVP**

**Exemplaire pour l'Administration  
 Fédérale des Contributions, Berne**



Convention entre la France et  
 la Suisse en vue d'éviter les doubles  
 impositions du 9 septembre 1966  
 http://www.estv.admin.ch

**DEMANDE EN REMBOURSEMENT**  
 de l'impôt anticipé suisse perçu sur les dividendes  
 et les intérêts

**Formule 83**

Numéro du dossier

821616

Demande en remboursement  
 pour les années

Contact information

**BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF DES REVENUS:**

Nom et prénom/dénomination complète selon le registre fiscal et/ou du commerce, adresse complète

**BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF ou REPRÉSENTANT AUTORISÉ:**  
 Nom et adresse complète (indispensable)

IBAN (International Bank Account Number)  
 p. e.: FR14 2004 1010 0505 0001 3M02 606  
 Adresse de paiement (claire et complète)

Banque du bénéficiaire:

BIC (SWIFT):

IBAN du Bénéficiaire:

Bénéficiaire:

NPA/Localité:

Numéro du client:

À laisser en blanc

**LES MONTANTS DOIVENT ÊTRE INDIQUÉS EN FRANCS SUISSES!**

Designation des placements Nom du débiteur	Date d'acquisition	Créance / Valeur nom. Nombre d'actions	Taux/ Dix.	Echéances (jour, mois, année)	Dividendes bruts avec droit au remboursement de		Intérêts bruts avec droit au remboursement de	
					20 %	CHF	35 %	CHF
1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Total des revenus bruts</b>								

Le soussigné déclare que le créancier a la qualité de résident de France au sens de  
 l'article 4 de la convention franco-suisse du 9.9.1966 et que les indications données  
 dans la présente demande sont complètes et véridiques.

Signature du requérant:

[Signature]

20 % du total de la colonne 6 ..... CHF

35 % du total de la colonne 7 ..... CHF

35 % du total de la colonne 8 ..... CHF

Total du montant requis ..... CHF

Lieu et date:

Annexes:

**Veillez tourner la page SVP**

**Exemplaire pour l'inspecteur des  
 impôts directs**

## Les directives nécessaires pour remplir la demande correctement se trouvent à la fin de ce jeu de formules.

L'utilisation des formulaires officiels pour demander le remboursement est impérative et la copie et/ou la reproduction de ces formulaires – sous quelle forme que ce soit – est interdite. Lors d'une utilisation autre que les formulaires officiels un traitement ne peut pas être garanti et la charge de frais reste expressément réservée.

QUESTIONNAIRE À SERVIR PAR LE BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF (Si la demande est remplie par un représentant, le terme «vous» signifie le bénéficiaire effectif)

1. A la date (aux dates) indiquée(s) dans la colonne 5 au recto:
- Oui  Non a) Êtes-vous le **bénéficiaire effectif** des valeurs dont les revenus figurent au recto?  
Dans la négative, indiquez sous «7. OBSERVATIONS» les raisons pour lesquelles vous demandez ce remboursement.
- Oui  Non b) Avez-vous encaissé ces revenus pour votre propre compte?  
Dans la négative, indiquez sous «7. OBSERVATIONS» les raisons pour lesquelles vous demandez ce remboursement.
- Oui  Non c) Si la réponse à la question b) est «oui», s'agit-il de positions propres de titres (Notro/proprie portefeuille, pas de bénéficiaire tiers)?
- Oui  Non d) Si la réponse à la question c) est «oui», ces titres faisaient-ils l'objet d'une opération de prêt de titres (securities lending) au moment des échéances? Étiez-vous l'emprunteur (Borrower) au moment des échéances? Donnez des explications sous «7. OBSERVATIONS». Tenez compte du fait que seul celui qui reçoit le vrai dividende («real dividenda») et non pas celui qui reçoit le paiement de compensation («dividenda fictif, «manufactured dividend») peut se prévaloir du droit au remboursement.
- Oui  Non e) Êtes-vous résident à l'adresse indiquée au recto au moment des échéances?  
Si ce n'est pas le cas, indiquez de façon complète l'adresse concernée sous «7. OBSERVATIONS».
2. Pendant l'année civile au cours de laquelle les revenus indiqués au recto (colonne 5) sont échus:
- Oui  Non a) Indiquez votre forme juridique (sauf pour les personnes physiques): .....
- Oui  Non b) Exercez-vous une activité industrielle ou commerciale en Suisse par l'intermédiaire d'un établissement stable en Suisse?
- Oui  Non c) Participez-vous à une société en nom collectif ou en commandite de droit Suisse?  
Si une des réponses sous (2) est «oui», donnez des détails sous «7. OBSERVATIONS».
- Oui  Non 3. Êtes-vous pleinement assujéti aux impôts en France sur tous les revenus indiqués au recto?  
Si la réponse est «non», donnez des précisions sous «7. OBSERVATIONS».
- Oui  Non 4. S'agit-il d'une demande concernant les revenus d'une succession?  
Les demandes établies au nom d'une personne décédée ou d'une communauté héréditaire doivent contenir les indications suivantes: Prénom et nom du défunt, dernière adresse et jour du décès; prénom, nom et adresse complète des personnes participant à la succession ainsi que leur part successorale.
- Oui  Non 5. À remplir par les sociétés et personnes morales seulement.
- Oui  Non a) Satisfaites-vous aux conditions requises par l'article 14 de la Convention (voir sur la copie pour plus de détails)?
- Oui  Non b) Pour obtenir le remboursement aux taux de 35 %:
- Oui  Non 1) La société qui paie les dividendes ou vous-même êtes-vous cotés en bourse?
- Oui  Non 2) Êtes-vous contrôlée de manière directe ou indirecte par des résidents autres que de France, de Suisse ou d'un État membre de l'Union Européenne?
- Oui  Non 6. Êtes-vous un fonds commun de placements (FCP) ou une société d'investissement à capital variable (SICAV)?  
Si la réponse est «oui», vous devez joindre à la présente demande la formule complémentaire 83a dûment remplie et signée. Le remboursement de l'impôt anticipé suisse ne pourra être demandé qu'au prorata des droits des résidents de France porteurs de parts ou actionnaires.
7. OBSERVATIONS:

### ATTESTATION DE L'INSPECTEUR DES IMPÔTS

L'inspecteur des impôts de: .....  
..... atteste que le créancier était, aux dates indiquées dans la colonne 5, un résident de France, que les revenus indiqués au recto sont passibles des impôts directs français et qu'il veillera à leur imposition au titre desdits impôts.  
Fait à .....  
le .....

(cachet et signature)

Date de réception: .....  
Numéro d'identification fiscale (si existant): .....  
Lieu d'imposition: .....

Convention entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions du 9 septembre 1966  
 http://www.estv.admin.ch

**DEMANDE EN REMBOURSEMENT**  
 de l'impôt anticipé suisse perçu sur les dividendes et les intérêts

**Formule 83**

Numéro du dossier

821616

Demande en remboursement pour les années

  

Contact information

**BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF DES REVENUS:**

Nom et prénom/dénomination complète selon le registre fiscal et/ou du commerce, adresse complète

**BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF ou REPRÉSENTANT AUTORISÉ:**  
 Nom et adresse complète (indispensable)

IBAN (International Bank Account Number)  
 p. e.: FR14 2004 1010 0505 0001 3M02 606  
 Adresse de paiement (claire et complète)

Banque du bénéficiaire:

BIC (SWIFT):

IBAN du Bénéficiaire:

Bénéficiaire:

NPA/Localité:

Numéro du client:

A laisser en blanc

**LES MONTANTS DOIVENT ÊTRE INDICUÉS EN FRANCS SUISSES!**

Désignation des placements Nom du débiteur	Date d'acquisition	Créance / Valeur nom. Nombre d'actions	Taux/ Div.	Échéances (jour, mois, année)	Dividendes bruts avec droit au remboursement de		Intérêts bruts avec droit au remboursement de	
					20 % CHF	35 % CHF	35 % CHF	CHF
1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Total des revenus bruts</b>								

Le soussigné déclare que le créancier a la qualité de résident de France au sens de l'article 4 de la convention franco-suisse du 9.9.1966 et que les indications données dans la présente demande sont complètes et véridiques.

Signature du requérant:

20 % du total de la colonne 6 ..... CHF

35 % du total de la colonne 7 ..... CHF

35 % du total de la colonne 8 ..... CHF

Total du montant requis ..... CHF

Lieu et date:

Annexes:

**COPIE pour le créancier**

**Veillez tourner la page SVP**

## Les directives nécessaires pour remplir la demande correctement se trouvent à la fin de ce jeu de formules.

L'utilisation des formulaires officiels pour demander le remboursement est impérative et la copie et/ou la reproduction de ces formulaires – sous quelle forme que ce soit – est interdite. Lors d'une utilisation autre que les formulaires officiels un traitement ne peut pas être garanti et la charge de frais reste expressément réservée.

QUESTIONNAIRE À SERVIR PAR LE BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF (Si la demande est remplie par un représentant, le terme «vous» signifie le bénéficiaire effectif)

1. A la date (aux dates) indiquée(s) dans la colonne 5 au recto:
- Oui  Non
- a) Êtes-vous le **bénéficiaire effectif** des valeurs dont les revenus figurent au recto?  
Dans la négative, indiquez sous «7. OBSERVATIONS» les raisons pour lesquelles vous demandez ce remboursement.
- Oui  Non
- b) Avez-vous encaissé ces revenus pour votre propre compte?  
Dans la négative, indiquez sous «7. OBSERVATIONS» les raisons pour lesquelles vous demandez ce remboursement.
- Oui  Non
- c) Si la réponse à la question b) est «oui», s'agit-il de **positions propres de titres** (Nostro/propres portefeuilles, pas de bénéficiaire tiers)?
- Oui  Non
- d) Si la réponse à la question c) est «oui», ces titres faisaient-ils l'objet d'une opération de prêt de titres («securities lending») au moment des échéances? Étiez-vous l'emprunteur (Borrower) au moment des échéances? Donnez des explications sous «7. OBSERVATIONS». Tenez compte du fait que seul celui qui reçoit le vrai dividende («real dividend») et non pas celui qui reçoit le paiement de compensation (dividende fictif, «manufactured dividend») peut se prévaloir du droit au remboursement.
- Oui  Non
- e) Étiez-vous résident à l'adresse indiquée au recto au moment des échéances?  
Si ce n'est pas le cas, indiquez de façon complète l'adresse concernée sous «7. OBSERVATIONS».
2. Pendant l'année civile au cours de laquelle les revenus indiqués au recto (colonne 5) sont échus:
- Oui  Non
- a) Indiquez votre forme juridique (sauf pour les personnes physiques): .....
- Oui  Non
- b) Exerciez-vous une activité industrielle ou commerciale en Suisse par l'intermédiaire d'un établissement stable en Suisse?
- Oui  Non
- c) Participez-vous à une société en nom collectif ou en commandite de droit Suisse?  
Si une des réponses sous (2) est «oui», donnez des détails sous «7. OBSERVATIONS».
- Oui  Non
3. Êtes-vous pleinement assujéti aux impôts en France sur tous les revenus indiqués au recto?  
Si la réponse est «non», donnez des précisions sous «7. OBSERVATIONS».
- Oui  Non
4. S'agit-il d'une demande concernant les revenus d'une succession?  
Les demandes établies au nom d'une personne décédée ou d'une communauté héréditaire doivent contenir les indications suivantes: Prénom et nom du défunt, dernière adresse et jour du décès; prénom, nom et adresse complète des personnes participant à la succession ainsi que leur part successorale.
- Oui  Non
5. À remplir par les sociétés et personnes morales seulement.
- Oui  Non
- a) Satisfaites-vous aux conditions requises par l'article 14 de la Convention (voir sur la copie pour le créancier)?
- Oui  Non
- b) Pour obtenir le remboursement aux taux de 35 %:
- Oui  Non
- 1) La société qui paie les dividendes ou vous-même êtes-vous cotées en bourse?
- Oui  Non
- 2) Êtes-vous contrôlée de manière directe ou indirecte par des résidents autres que de France, de Suisse ou d'un État membre de l'Union Européenne?
6. Êtes-vous un fonds commun de placements (FCP) ou une société d'investissement à capital variable (SICAV)?  
Si la réponse est «oui», vous devez joindre à la présente demande la formule complémentaire 83a dûment remplie et signée. Le remboursement de l'impôt anticipé suisse ne pourra être demandé qu'au prorata des droits des résidents de France porteurs de parts ou actionnaires.
7. OBSERVATIONS:

### Article 14 de la Convention franco-suisse du 9 septembre 1965 (extraits)

1. Une personne morale qui est un résident d'un État contractant et dans laquelle des personnes qui ne sont pas des résidents de cet État ont un intérêt prépondérant direct ou indirect sous forme d'une participation ou d'une autre manière, ne peut bénéficier d'un dégrèvement des impôts de l'autre État contractant perçus sur les dividendes, intérêts et redevances provenant de cet autre État, conformément aux dispositions des articles 11, 12 et 13, que si:
- a. les comptes créditeurs portant intérêt ouverts au nom de personnes qui ne sont pas des résidents du premier État ne s'élèvent pas à plus de six fois le total formé par le capital-actions (ou le capital social) et les réserves apparentes;
- b. les dettes contractées envers les mêmes personnes ne portent pas intérêt à un taux excédant le taux normal: est considéré comme taux normal:  
(i) pour la France: le taux des avances de la Banque de France majoré de deux points;  
(ii) pour la Suisse: le taux du rendement moyen des obligations émises par la Confédération suisse majoré de deux points;
- c. 50 pour cent au plus des revenus en question provenant de l'autre État contractant sont utilisés à servir des engagements (intérêts débiteurs, redevances de licences, frais de développement, de réclame, de première installation, de voyage, amortissements de biens de toute nature y compris les biens incorporels, procédés, etc.) envers des personnes qui ne sont pas des résidents du premier État;
- d. les dépenses en relation avec les revenus en question provenant de l'autre État contractant sont exclusivement couvertes à l'aide de ces revenus;
- e. la société distribue 25 pour cent au moins des revenus en question provenant de l'autre État contractant.

Les mesures plus étendues qui ont été ou seront prises par l'un des États contractants et qui visent à empêcher des prétentions abusives à un dégrèvement d'impôt perçu à la source par l'autre État contractant restent réservées.

**Directives générales**

1. Le **numéro de dossier** que vous recevez avec le paiement de la demande est à répéter lors de correspondances ou lors de la présentation des demandes futures (en haut à droite au recto).
2. Le **nom du bénéficiaire effectif** (sans abréviation) des revenus ainsi que son adresse doivent être indiqués en haut à gauche au recto sous «**BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF DES REVENUS**».
3. Si le **bénéficiaire effectif** des revenus est représenté par un **représentant autorisé**, ce dernier doit être mentionné clairement avec toutes les données nécessaires en haut à droite sous «**BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF ou REPRÉSENTANT AUTORISÉ**».
4. L'**adresse de paiement** doit être claire et complète et comporter l'IBAN, le code SWIFT/BIC, le nom et l'adresse de la banque ainsi que le nom du détenteur du compte.
5. Les **colonnes doivent être entièrement remplies** de manière claire et nette ne prêtant pas à confusion.
6. **Colonne 2**: La date d'acquisition exacte doit être indiquée si elle a eu lieu dans les douze mois précédant la date d'échéance des revenus (colonne 5).
7. **Colonne 7**:  
 Dans cette colonne ne doivent pas être indiqués les dividendes qui entrent dans le cas défini à l'article 11, alinéa 2, lettre b (ii) de la Convention; de tels dividendes sont à indiquer dans la colonne 6.  
 Article 11, alinéa 2, lettre b (ii) : «Les dispositions du i) (remboursement intégral pour les participations dès 10%) ne s'appliquent pas si le bénéficiaire effectif des dividendes est une société qui est un résident d'un Etat contractant, dans laquelle une ou des personnes qui ne sont pas des résidents de cet Etat ou d'un Etat membre de l'Union Européenne, ont un intérêt prépondérant direct ou indirect sous forme d'une participation ou d'une autre manière et si ni la société qui paie les dividendes ni la société qui les reçoit n'a son capital représenté par des actions cotées en bourse sur un marché réglementé».
8. **Colonne 6**: Dans tous les autres cas, le remboursement de l'impôt anticipé s'élève à 20% du montant brut.
9. **Colonne 8**: Le droit au remboursement de l'impôt anticipé perçu sur les intérêts s'élève à 35% du montant brut.
10. **Colonnes 6 à 8**: Les montants doivent toujours être indiqués en CHF.
11. La **demande devrait contenir tous les revenus (dividendes, intérêts) échus durant la même année civile ou commerciale**. Il est également autorisé d'utiliser une seule demande pour plusieurs années civiles ou commerciales.
12. La **demande doit toujours être datée et signée**.
13. Une **procuration doit être jointe à la demande** si celle-ci est signée par un représentant, sauf si ce dernier est une banque en France ou en Suisse laquelle a reçu les titres en dépôt. Le représentant a la possibilité d'agir au nom du créancier tant que la procuration n'a pas été révoquée.
14. Il est **indispensable de répondre à toutes les questions** posées au verso de la demande.
15. Les deux premiers exemplaires dûment complétés et signés sont à remettre à l'**Inspecteur des impôts** dont relève le bénéficiaire effectif des revenus.
16. L'**Inspecteur des impôts certifie** directement au bas du verso de la demande que le créancier était résident de France au sens de la Convention de double imposition entre la France et la Suisse au moment des échéances.
17. Le 1er exemplaire est à transmettre à l'**Administration Fédérale des Contributions, Eigerstrasse 65, CH-3003 Berne, au plus tard avant l'expiration de la troisième année civile suivant celle où sont échus les dividendes ou les intérêts**.
18. **Pièces justificatives**: La demande doit toujours être accompagnée de pièces justificatives (en francs suisses) qui contiennent les indications suivantes: Nom et prénom/nomination complète (sans abréviations) du créancier selon le registre fiscal et/ou du commerce; son adresse fiscale; genre et montant nominal de la valeur qui a produit la prestation imposable; nombre de titres; dividende par titre ou taux d'intérêt; montant brut de la prestation imposable et date d'échéance; montant de l'impôt anticipé déduit; date de l'attestation ainsi que le nom et la signature de celui qui l'a émise. L'Administration Fédérale des Contributions se réserve le droit de demander d'autres preuves et renseignements.
19. **Tax Voucher**: Sur la base de la nouvelle pratique, en vigueur depuis le 1er avril 2008 ([http://www.estv.admin.ch/index.html?webcode=0\\_01373\\_fr](http://www.estv.admin.ch/index.html?webcode=0_01373_fr)), les demandes en remboursement de l'impôt anticipé suisse doivent toujours être accompagnées, en plus des décomptes de coupons relatifs aux paiements de dividendes (18), du Tax Voucher (bon fiscal) émis par la banque dépositaire.
20. Le droit au remboursement de l'impôt anticipé sur les **rendements de parts de fonds de placement suisses**, dont les revenus proviennent pour **80% au moins** de sources étrangères, doivent être exercés en utilisant la formule 25A à adresser directement à l'Administration Fédérale des Contributions (voir adresse ci-dessus).

Les demandes sont traitées par zone administrative. La répartition des zones ainsi que certaines informations supplémentaires se trouvent sous <http://www.estv.admin.ch/org/00046/00052/00057/index.html?lang=fr>

**Formule 83**  
 Demande de remboursement de l'impôt anticipé sur les dividendes et intérêts

1. Numéro de dossier

2. Bénéficiaire effectif des revenus

3. Représentant autorisé

4. Adresse de paiement

5. Année civile/commerciale

6. Date d'acquisition

7. Montant brut

8. Montant de l'impôt anticipé déduit

9. Montant net

10. Montant de l'impôt anticipé à rembourser

11. Montant de l'impôt anticipé à rembourser (intérêts)

12. Montant de l'impôt anticipé à rembourser (dividendes)

13. Montant de l'impôt anticipé à rembourser (total)

Exemplaire pour l'Administration Fédérale des Contributions, Berne

**Les directives nécessaires pour remplir la demande correctement se trouvent à la fin de ce jeu de formules.**

14. Vérification des formalités à remplir pour demander le rap. (remboursement de l'impôt anticipé) et la copie (voir le règlement de cet Etat membre) - sous quelle forme cela se fait - est indiqué. Lors d'une utilisation, assurez-vous que les formalités indiquées sont remplies et que les données sont correctes et complètes.

15. Informations à fournir à l'Administration Fédérale des Contributions

15 + 16. Informations à fournir à l'Administration Fédérale des Contributions

**Form 83a****CONVENTION FRANCO-SUISSE CONTRE LA DOUBLE IMPOSITION**  
du 9 septembre 1966, modifiée par l'avenant du 3 décembre 1969Fonds communs de placement (FCP)  
et sociétés d'investissement  
(SICAV) français**FEUILLE COMPLEMENTAIRE**

A la demande no 83 du \_\_\_\_\_

La présente feuille complémentaire, établie en **trois exemplaires** qui doivent être signés, est à joindre à **chaque** demande présentée par la société gestionnaire d'un fonds commun de placement ou une société d'investissement sur formule no 83. Cette feuille complémentaire sert à déterminer le montant auquel ces organismes sont en droit de prétendre au titre du remboursement de l'impôt anticipé suisse perçu sur les dividendes et les intérêts pour le compte des **détenteurs de parts ou des actionnaires résidents de France**.

Cette feuille complémentaire et les demandes qu'elle concerne doivent être adressées à l'inspecteur des impôts dont relève le fonds commun de placement ou la société d'investissement. Celui-ci apporte l'attestation nécessaire et transmet les documents sous couvert de la Direction territoriale au centre des impôts des non-résidents, à Paris, chargé de les faire parvenir à l'Administration fédérale des contributions, CH-3003 Berne.

**CREANCIER**

Fonds commun de placement ou société d'investissement (dénomination):

Direction du fonds (nom, siège et adresse exacte):

Nom, adresse et qualité du signataire s'il est autre que le créancier:

**Indications sur le fonds de placement ou la société d'investissement**

1. Exercice du fonds ou de la société allant du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_
2. Valeur totale des titres compris dans l'actif du fonds ou de la société à la clôture de l'exercice ..... frs. \_\_\_\_\_
3. dont, en actions suisses ..... frs. \_\_\_\_\_
4. dont, en obligations et créances suisses de toute nature ..... frs. \_\_\_\_\_
5. Nombre de parts ou actions en circulation à la clôture de l'exercice \_\_\_\_\_
6. Pourcentage de parts ou actions détenues par des résidents de France à la même date \_\_\_\_\_ %

**Calcul du montant à rembourser (à remplir par l'établissement payeur)**

Montant total à rembourser selon la formule 83

frs. \_\_\_\_\_ dont \_\_\_\_ % selon chiffre 6 ci-dessus = frs. \_\_\_\_\_

**Déclaration de la direction du fonds ou de la société d'investissement:**

Le soussigné déclare que les indications portées sur la présente feuille complémentaire sont exactes; il demande les avantages prévus par la convention pour les titres qui font l'objet de la demande no 83 dans la proportion indiquée sous le chiffre 6 ci-dessus et s'engage à faire parvenir à la Direction générale des impôts, à Paris, pour le compte de l'Administration fédérale des contributions, à Berne, les montants perçus en trop et correspondant à des coupons revenant à des porteurs de parts ou actionnaires non résidents de France.

Lieu et date \_\_\_\_\_

**SIGNATURE:****Annexe:** 1 rapport annuel**VISA DE L'INSPECTEUR DES IMPOTS DONT RELEVE LE FONDS OU LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT**

L'administration fiscale française atteste:

- que le fonds commun de placement\*, la société d'investissement\* indiqué ci-dessus relève de son ressort,
- que les mentions portées par le déclarant sur la présente demande sont, à sa connaissance, exactes.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(cachet et signature)

\* Rayez la mention inutile

7.02

**Commentaire renvoyant à ce document :**[INT - Convention fiscale entre la France et la Suisse en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune -](#)

## Règles d'imposition des différentes catégories de revenus - Revenus de capitaux mobiliers